

GUIDE DE PRÉSIDENTIE DU COMITÉ D'ENCADREMENT AU D.PSY

Au D.Psy, le comité d'encadrement est normalement composé du directeur de recherche (et le codirecteur, s'il y a lieu) et d'un autre membre, lequel provient du corps professoral de l'École de psychologie ou de l'extérieur de cette unité. C'est à ce membre que revient la tâche de présider les séminaires de l'étudiant avec son comité. Cette tâche consiste essentiellement à animer les séminaires, à faire la synthèse des décisions du comité, à compléter les formulaires requis et à les transmettre au comité de programme.

Ce court guide a été préparé spécialement à l'attention des membres qui ne font pas partie du corps professoral de l'École de psychologie. Il vise à rappeler certaines exigences du travail de recherche et à préciser les principales tâches de la présidence d'un séminaire de mémoire doctoral au D.Psy. **Il est un complément au module EXIGENCES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE du Document d'information à l'intention des étudiants du programme D. Psy. publié sur le site web de l'École de psychologie qu'il est important de lire pour comprendre ce guide et le déroulement de ce volet du programme.**

Travail de recherche et comité d'encadrement

Le programme comporte un travail de rédaction qui prend la forme d'un mémoire doctoral et qui résulte d'activités de recherche comptant pour 24 crédits. Les activités de recherche de l'étudiant s'effectuent sous la direction du directeur de recherche (et le codirecteur, s'il y a lieu) appuyé(s) par un comité d'encadrement composé d'un membre. Les étapes de la réalisation du mémoire doctoral incluent deux séminaires en présence du comité d'encadrement: le séminaire de projet de mémoire doctoral, qui a lieu à la session 1 de la deuxième année, et le séminaire de dépôt du mémoire doctoral, qui a lieu à la session 3 de la troisième année.

Séminaire de projet du mémoire doctoral

Durant ce séminaire, l'étudiant fait d'abord une présentation orale de son projet, dont les membres ont reçu une copie au préalable. Le président précise à l'étudiant qu'il dispose d'au plus de 20 minutes pour cette présentation.

Une période de discussion entre l'étudiant et les membres de son comité suit la présentation. Le président précise l'ordre dans lequel ces derniers se succéderont (normalement, il s'agit du membre, du codirecteur, s'il y a lieu, et du directeur). Il est possible de faire plus d'un tour des membres du comité.

Après cette discussion, le comité se réunit à huis clos, c'est-à-dire que l'étudiant et les personnes qui ne font pas partie du comité se retirent temporairement. Au cours de cette discussion à huis clos, le comité doit se prononcer sur l'acceptabilité du projet de même que sur le résultat à l'Examen doctoral : aspects prospectifs PSY-8007. Le président note les décisions du comité sur le formulaire [SÉMINAIRE DE PROJET DE MÉMOIRE \(EXAMEN PROSPECTIF PSY-8007\)](#)¹.

¹ Il faut se procurer les formulaires à compléter pour chaque séminaire avant ceux-ci. Ils sont disponibles sur le site web de l'École de psychologie dans la section FORMULAIRES de la page du programme (<http://www.psy.ulaval.ca/?pid=1250>). Il est également possible de se les procurer auprès de l'agente de gestion des études.

Après la discussion à huis-clos, le président annonce les décisions du comité à l'étudiant. Il est important que le président précise les implications de ces décisions à l'étudiant, notamment dans les cas où le projet n'est pas accepté tel que présenté. Ces implications sont décrites dans le formulaire [SÉMINAIRE DE PROJET DE MÉMOIRE \(EXAMEN PROSPECTIF PSY-8007\)](#). Après le séminaire, le président transmet ce formulaire complété à l'agente de gestion des études (programme3ecycle@psy.ulaval.ca).

Séminaire de dépôt du mémoire doctoral

Ce séminaire est composé des mêmes étapes que le séminaire de projet du mémoire doctoral (courte présentation par l'étudiant, discussion avec les membres du comité, réunion à huis-clos et annonce des décisions à l'étudiant) et le président assume les mêmes responsabilités. Ce dernier note les décisions du comité sur le formulaire [SÉMINAIRE DE DÉPÔT INITIAL](#) qu'il transmet après le séminaire à l'agente de gestion des études.

Séminaire évolutif additionnel

Le cheminement dans le programme D.Psy ne prévoit normalement que deux séminaires (de projet de mémoire doctoral et de dépôt de mémoire doctoral). La politique de départ en internat s'appliquant au programme D.Psy précise qu' « avant de partir en internat, l'étudiant doit avoir réussi son séminaire de dépôt. S'il n'est pas prêt à demander une autorisation de dépôt à son comité d'encadrement, il devra tout de même absolument rencontrer son comité d'encadrement avant de partir en internat dans le cadre d'un séminaire évolutif additionnel. À ce moment-là, l'étudiant pourrait partir en internat si, et seulement si, le comité d'encadrement émet un avis favorable qui atteste que le travail de recherche de l'étudiant est suffisamment avancé pour partir en internat (...) Par exemple, au D.Psy, il pourrait être attendu que pour partir en internat, les données empiriques soient recueillies et qu'une section substantielle du mémoire soit écrite ».

Ce séminaire additionnel est composé des mêmes étapes que les deux autres séminaires (courte présentation par l'étudiant, discussion avec les membres du comité, réunion à huis-clos et annonce des décisions à l'étudiant) et le président assume les mêmes responsabilités. Ce dernier note les décisions du comité sur le formulaire [SÉMINAIRE ÉVOLUTIF ADDITIONNEL](#) qu'il transmet après le séminaire à l'agente de gestion des études.

Renseignements additionnels

Pour toute question en lien avec la tâche de présidence de séminaire, veuillez-vous adresser à l'agente de gestion des études ou à la direction de programme. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.